

<http://philosophie.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article42>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Philosophie
Académie de Normandie

16 Novembre 2013

Colloque sur l'enseignement moral et civique

- Communications - Événements passés -

Date de mise en ligne : vendredi 1er novembre 2013

Date de parution : 16 novembre 2013

Copyright © PhilosophieEspace pédagogique académique - Tous droits

réservés

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République dispose en son article 41 que « l'école, notamment grâce à un enseignement moral et civique, fait acquérir aux élèves le respect de la personne, de ses origines et de ses différences, de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que de la laïcité. »

Cet enseignement moral et civique sera dispensé à partir de la rentrée 2015, en application d'un programme actuellement en cours d'élaboration.

La création d'un tel cours est justifiée par la nécessité de transmettre les valeurs de la République, dans une école en mal de repères. L'enseignement moral et civique devra amener les élèves « à se forger un sens critique et à adopter un comportement réfléchi ». Mais peut-on valablement se fixer un tel objectif, dans une école qui accorde de moins en moins de place aux enseignements disciplinaires et à la transmission des connaissances ?

Il a paru utile à l'Appel d'organiser une journée d'échanges pour examiner les tenants et les aboutissants, dans l'école contemporaine, d'un enseignement civique et moral